



Lettre des Organisations syndicales De la SRIAS Nouvelle Aquitaine Le 27 juillet 2022

A Monsieur le SGAR Nouvelle Aquitaine

Monsieur,

Par courrier en date du 2 mai, les représentants des personnels vous alertaient sur différents points de fonctionnement concernant la SRIAS.

Très vite, vous nous répondiez et vous vous engagiez à trouver des solutions rapides à nos constats.

Depuis nous observons que sur les différents points abordés : un seul a trouvé une solution.

En effet, les deux présidentes ont reçu très rapidement : matériels informatiques et téléphones portables. Nous remercions vos services qui, sur ce point en particulier, ont été diligents.

Néanmoins, nous sollicitons une audience afin d'aborder les différents autres points non réglés à ce jour :

- Manque de personnels administratifs pour la gestion de la SRIAS :

Qu'en est-il du poste de Madame Morote, correspondante administrative SRIAS, qui va libérer son poste par voie de mutation au 1 septembre. Le poste est-il déjà pourvu ? La personne qui arrivera sera-t-elle immédiatement opérationnelle sur Chorus ? Nous savons le rôle que joue la correspondante SRIAS dans la continuité des activités (liens avec les agents, chorus). Notre inquiétude est d'autant plus grande que septembre est un mois clé au regard de la fin de gestion.

- La Nouvelle CASEP est arrivée le 1 juin 2022 :

A-t-elle pu recevoir une formation pour occuper ce poste ? (Comme nous l'avions demandé)

Quel tuilage a-t-elle pu avoir ?

Lors de la prochaine plénière, nous souhaitons avoir un bilan complet présentant le nombre de places en crèche par départements pour l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, et un bilan complet pour l'ensemble des RIA de Nouvelle-Aquitaine par département et tout particulièrement sur celui de Bordeaux Insight.

Comme à chaque plénière nous souhaitons en septembre avoir une présentation détaillée par départements de la NA sur les logements d'urgence entre autres, le nombre de demandes, le nombre d'accords et de refus, la participation des agents ainsi que le motif de refus.

- Concernant le logiciel CHORUS, vous nous affirmiez dans votre courrier de réponse que nous n'aurions plus à nous en plaindre, en particulier, pour le remboursement de nos frais de déplacements.

A ce jour, nous sommes plusieurs à n'avoir rien perçu, en particulier pour des frais de déplacement relatifs à la plénière du mois de septembre 2021, pour le déplacement à Tulle du mois d'avril 2022, pour la plénière du mois de Mai 2022, et pour les frais de la vice-présidente qui doit régulièrement se déplacer de Poitiers à Bordeaux.

Nous souhaitons avoir des explications très précises sur le fait que nous ne sommes pas défrayés et savoir pourquoi certains prestataires n'ont pu être payés. Il est fort dommageable que l'Etat mette en difficulté de paiement des partenaires qui travaillent régulièrement avec la SRIAS.

Bien entendu, sans paiement des frais de déplacement fin août 2022, nous nous réservons le droit de ne pas siéger à la prochaine plénière et de saisir individuellement les juridictions compétentes. D'autre part, nous vous rappelons que plusieurs arrêtés qui ont fait jurisprudence rappellent que tous les frais engagés doivent être payés.

Nous espérons une réponse favorable à nos demandes et en particulier à notre demande d'audience avant la prochaine plénière.

Recevez l'assurance de nos respectueuses salutations.

Les organisations syndicales siégeant en SRIAS